



**ALGERIE TELECOM SPA**  
**DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS RELIZANE**

REF : DOT/SDT/DRA/13/2024

Relizane : 19/03/2024

MONSIEUR LE DIRECTEUR OPERATIONNEL DES TELECOMMUNICATIONS DE  
RELIZANE

A Monsieur ETPH BENRAMACHE SALIMA  
BENSROUR M'SILA

**Objet :** 1<sup>ER</sup> Mise en demeure

Dans le cadre de l'exécution du contrat N°37/2023 ayant pour objet la réalisation des travaux de canalisations et pose FO client Corporate pour réseau distribution FTTX, et suite à l'ordre de service de démarrage des travaux N°30 du 29/02/2024 relatif aux travaux Polyclinique (A.MOUSSA-RAMKA-A.TARIK) il a été constaté :

**-Absence sur le chantier depuis l'ouverture le 07/03/2024 à ce jour**

Pour cela, votre entreprise est mise en demeure afin de prendre toutes les dispositions et de remplir les engagements contractuels dans un délai de Huit (08) jours.

Le Directeur



Directeur Opérationnel Des  
Télécommunications De Relizane  
Salim DJIDJELLI